



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2025

Délibération n° DEL 2025-072

Le **02/12/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **26/11/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 15

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, LARCHER Patrick, adjoints, MATTANA Alain, DE VIRY François, MOYNAT Raphaël, BARBIER Savoya, MERLOT Cédric, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès, conseillers

Procurations : 03

BERON Alexandra a donné pouvoir à LARCHER Patrick, DUPENLOUP Nathalie a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël, SECRET Michel a donné pouvoir à MERLOT Cédric

Absents : 09

BERON Alexandra, VIOLET Pierre, VIOLET Michèle, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, SECRET Michel, DE VIRY Henri, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

MATTANA Alain

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 11/12/2025
- Publication le 12/12/2025

Objet : CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - Mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents - Crédit au poste de secrétaire médical(e)

Mme Lorelei DUPONT, adjointe déléguée aux ressources humaines, explique à l'assemblée, que suite au recrutement du premier médecin pour le centre municipal de santé, qui ouvrira début de l'année 2026, il convient de procéder au recrutement d'un(e) secrétaire médical(e) sur le même temps de travail que le médecin (temps complet), afin de mener à bien cette ouverture.

A ce titre, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint administratif correspondant aux missions et au profil recherché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de créer, à compter du 01/01/2026, un poste d'adjoint administratif à temps complet dans le tableau des emplois permanents et non permanents du centre municipal de santé.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du centre municipal de santé.

Résultat du vote :

Pour : 18 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent CHEVALIER

Signé

Le Secrétaire,
Alain MATTANA

Signé